



Est t'il possible de refuser un droit d'hebergement pour un momen

Par **toulaye**, le **27/12/2010** à **19:39**

Bonjour,

J'ai un fils de 14mois et je n'ai pas eu de nouvelle de son père pendant près d'un an. Il l'a reconnu en mairie peut après sa naissance. Je viens de recevoir une convocation pour demande d'hebergement le 1er 3eme et 5eme week end du mois ainsi que la moitié des vacances scolaires.

Je n'ai aucune confiance en lui car il n'est pas stable. Il s'était inventé un identité alors qu'on était ensemble depuis près de 3 ans.

Est ce que je peut demander qu'il ait uniquement un droit de visite et qu'il soit surveillé par quelqu'un parce qu'il a des tendances a etre violents.

je vous remercie par avance.

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **19:40**

Oui vous pouvez, mais vous allez devoir le justifier (et pas simplement sur votre bonne parole). Prenez un avocat et montez avec lui un dossier solide.